

FINANCES COMMUNALES : Fauroux

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Financier Unique.

Rappel du cadre général du Compte Financier Unique

Le **CFU** est un compte commun de l'ordonnateur et du comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	218 120 €	176 117 €
	Invest	142 740 €	81 875 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	358 528 €	0 €
	Invest	0 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		719 389 €	257 992 €
Résultat de clôture de l'exercice		461 397 €	
RàR reportés en 2026	Invest	54 279 €	15 000 €
Totaux cumulés		773 668 €	272 992 €
Résultat financier définitif		500 676 €	

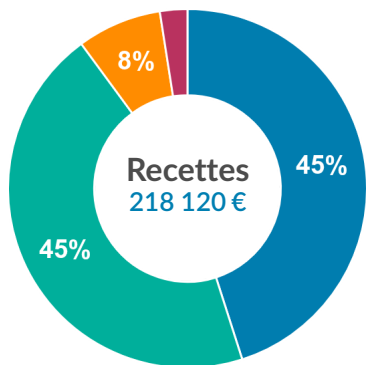
Points marquants

- ▶ Le résultat en fonctionnement est de 400 531.65 €.
- ▶ Le résultat en investissement est de - 10 965.50 €.
- ▶ Le report en fonctionnement est de 400 531.65 €.

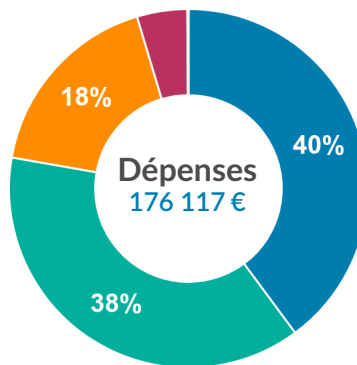
FINANCES COMMUNALES : Fauroux

Note de présentation du Compte Financier Unique : 2025

La section de fonctionnement



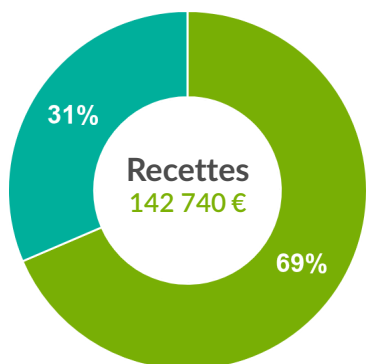
- Dotations et participations : 98 287 €
- Impôts et taxes : 97 848 €
- Autres recettes réelles : 16 587 €
- Produits des services : 5 398 €



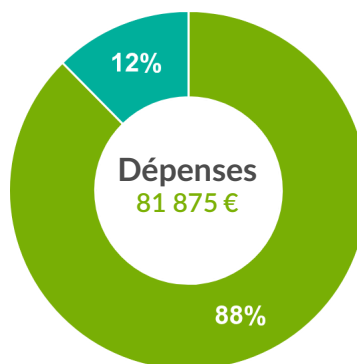
- Charges générales : 70 222 €
- Charges de personnel : 66 755 €
- Charges gestion courante : 30 978 €
- Autres dépenses réelles : 7 979 €
- Intérêts d'emprunts : 183 €

Depuis de nombreuses années, le conseil municipal n'augmente pas les taux des impôts directs locaux (taxe foncière - taxe d'habitation - CFE). En 2025, les travaux suivants ont été réalisés : abattage d'un arbre dans le cimetière du village, installation d'une nouvelle porte d'entrée à l'appartement communal 1, entretien de Rikiki, des cimetières et des bâtiments communaux.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 97 854 €
- Dotations et subventions : 44 885 €



- Dépenses d'équipement : 71 726 €
- Remboursement du capital : 10 149 €

En 2025, la commune a procédé aux travaux suivants : agrandissement du cimetière du village, du columbarium et du caveau communal d'attente, installation de la vidéosurveillance et d'une alarme à la mairie, pose des derniers mâts photovoltaïques, installation d'un nouveau défibrillateur, d'un vidéoprojecteur à l'école, de nouveaux tableaux, bureaux et chaises dans la salle de classe, d'un lave-vaisselle et d'un four pour la cantine. Des tapis de sport pour l'école ont également été achetés.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	218 120 €
Dépenses réelles de fonctionnement	176 117 €
Épargne brute	42 003 €

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'établit à **20 481 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **2.00 ETP**